

Parlement prorogé au 2 Février, 1847.

considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au tems susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement Provincial, en Notre dite Cité de *Montréal*, Mardi, le second jour de Février prochain, pour y prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Province du *Canada*, et y agir comme de droit.—Ce à quoi vous ne devez manquer.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C.C.B., Gouverneur Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*: A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province du *Canada*, ce dix-huitième jour de Décembre, en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,
FÉLIX FORTIER,
G. C. C.

Province du }
Canada. } **CATHCART.**
VICTORIA, par la Grâce de DIEU, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.
A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles pourront concerner,—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU qu'à une Session du Parlement de Notre Province du *Canada*, tenue en la Cité de *Montréal*, dans Notre dite Province, le vingtième jour de Mars, mil huit cent quarante-six, et prorogée le neuvième jour de Juin alors suivant, dans la neuvième année de Notre Règne, un certain Bill intitulé : "Acte pour incorporer une Compagnie pour étendre le *Great Western Railroad* de *Hamilton* et *Toronto*," et aussi un certain autre Bill intitulé : "Acte pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé : "Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité de *Toronto* et du Lac *Huron* ;" et aussi un certain autre Bill intitulé : "Acte pour l'érection d'un Pont Suspendu sur la Rivière *Niagara*, aux Chutes ou près d'icelles ;" et aussi un certain autre Bill intitulé : "Acte pour rétablir dans leurs droits civils certaines personnes convaincues de haute trahison ;" et aussi un certain

Sanction Royale donnée à des Bills :

Bill relatif au *Great Western Rail-Road*.

Bill relatif au Chemin de Fer du Lac *Huron*.

Bill relatif au Pont suspendu de *Niagara*.

Bill relatif aux personnes convaincues de Haute Trahison.

autre Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto* ;" et aussi un certain autre Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Peterboro* à *Port Hope* ;" et aussi un certain autre Bill intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Montréal* à *Kingston* ;" ont été passés par le Conseil Législatif et l'Assemblée, et ont été, lors de la prorogation de la dite Session, le neuvième jour de Juin susdit, présentés à Notre Gouverneur Général de Notre dite Province, pour Notre Assentiment à ic eux, qui, en vertu de l'autorité à lui conférée par un certain Acte du Parlement du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, passé dans la Session tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, intitulé : "Acte pour réunir les Provinces du *Haut* et du *Bas-Canada*, et pour le Gouvernement du *Canada*," et que dans sa discrétion, il déclara alors et là qu'il réservait les dits Bills pour la signification de Notre Plaisir sur ic eux : Maintenant Sachez que les dits Bills, intitulés respectivement : "Acte pour incorporer une Compagnie pour étendre le *Great Western Rail-Road* de *Hamilton* et *Toronto* ;" "Acte pour amender un Acte passé dans la huitième année du règne de Sa Majesté, intitulé ; "Acte pour amender un Acte passé dans la sixième année du règne de feu Sa Majesté le Roi *Guillaume Quatre*, intitulé : "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de la Cité de *Toronto* et du Lac *Huron* ;" "Acte pour l'érection d'un Pont Suspendu sur la Rivière *Niagara*, aux Chutes ou près d'icelles ;" "Acte pour rétablir dans leurs droits civils certaines personnes convaincues de haute trahison ;" "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Wolfe Island*, *Kingston* et *Toronto* ;" "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Peterboro* à *Port Hope* ;" "Acte pour incorporer la Compagnie du Chemin à Lisses de *Montréal* à *Kingston* ;" nous ayant été soumis en Conseil, le trentième jour d'Octobre, maintenant dernier, il nous a plu donner à tous et chacun d'eux, et par ces présentes et en vertu des dispositions du dit Acte du Parlement du Royaume-Uni, passé dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, Nous donnons Notre Assentiment à tous et chacun les dits Bills respectivement ; ce dont nos sujets dévoués et tous ceux que ces présentes pourront concerner sont requis de prendre connaissance, et de se conduire en conséquence.

Bill relatif au Chemin de Fer de l'Isle *Wolfe*.

Bill relatif au Chemin de Fer de *Peterboro* et *Port Hope*.

Bill relatif au Chemin de Fer de *Montréal* et *Kingston*.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du *Canada*: Témoin, Notre très-fidèle et bien-aimé Cousin, Lieutenant-Général le Très-Honorable *Charles Murray*, Comte *Cathcart*, de *Cathcart*, dans le Comté de *Renfrew*, C. C. B., Gouverneur-Général de l'*Amérique Britannique du Nord*, et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef de Nos Provinces du *Canada*, de la *Nouvelle Ecosse*, du *Nouveau-Brunswick* et de l'Isle du *Prince-Edouard*, et Vice-Amiral d'icelles, et Commandant de Nos Forces dans l'*Amérique Britannique du Nord*: A *Montréal*, dans Notre dite Province, ce cinquième jour de Novembre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quarante-six, et de Notre Règne la dixième.

Par Ordre,
D. DALY,
Secrétaire.